

République Française
Département de l'Hérault
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DE L'HÉRAULT

~~~~~  
**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Réunion du : lundi 12 juillet 2021**  
~~~~~

**SYNDICAT CENTRE HÉRAULT (SCH)
REPLACEMENT DE REPRÉSENTANTS.**

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est réuni ce jour, lundi 12 juillet 2021 à 18h00 en Salle du Conseil Communautaire, sous la présidence de Monsieur Jean-François SOTO, Président de la communauté de communes. La convocation a été adressée le 1 juillet 2021.

Étaient présents ou représentés

Mme Christine SANCHEZ, Mme Chantal DUMAS, M. Yannick VERNIERES, Mme Roxane MARC, M. Jean-Pierre GABAUDAN, Mme Jocelyne KUZNIAK, M. Robert SIEGEL, Mme Véronique NEIL, M. Jean-Pierre PUGENS, M. Olivier SERVEL, M. Ronny PONCE, Mme Nicole MORERE, M. Philippe SALASC, M. Jean-François SOTO, Mme Marie-Hélène SANCHEZ, M. Jean-Marc ISURE, M. David CABLAT, Mme Marie-Françoise NACHEZ, M. José MARTINEZ, M. Daniel JAUDON, M. Jean-Pierre BERTOLINI, M. Jean-Luc DARMANIN, M. Pascal DELIEUZE, Mme Martine BONNET, Mme Béatrice FERNANDO, Mme Valérie BOUYSSOU, Mme Josette CUTANDA, M. Thibaut BARRAL, M. Christian VILOING, M. Jean-Claude CROS, M. Marcel CHRISTOL, M. Philippe LASSALVY - M. Christelle AVIAT suppléant de M. Xavier PEYRAUD, M. Jean-Louis RANDON suppléant de M. Bernard GOUZIN.

Procurations

M. Gilles HENRY à M. Jean-Pierre PUGENS, M. Pierre AMALOU à M. José MARTINEZ, M. Henry MARTINEZ à Mme Christine SANCHEZ, Mme Martine LABEUR à M. Olivier SERVEL, Mme Stéphanie BOUGARD-BRUN à Mme Marie-Hélène SANCHEZ, M. Claude CARCELLER à Mme Véronique NEIL, Mme Florence QUINONERO à M. David CABLAT, M. Nicolas ROUSSARD à M. Philippe SALASC.

Excusés

M. René GARRO, M. Daniel REQUIRAND.

Absents

Mme Agnès CONSTANT, M. Gregory BRO, Mme Marie-Agnès SIBERTIN-BLANC, M. Laurent ILLUMINATI.

Quorum : 16	Présents : 34	Votants : 41	Pour : 41 Contre : 0 Abstention : 0 NPPV : 1
-------------	---------------	--------------	---

Agissant conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 5214-1 et suivants et L 5211-6 alinéa 1.

Agissant conformément aux dispositions de son règlement intérieur.

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2121-33, L2121-21, L5211-1 et L5721-2 ;

VU l'arrêté préfectoral du 2001-1-5407 du 28 décembre 2001 actant l'adhésion de la communauté de communes au Syndicat Centre Hérault ;

VU les statuts du Syndicat Centre Hérault ;

VU l'arrêté préfectoral n°2021-1-439 du 03 mai 2021 fixant les derniers statuts en vigueur de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault ;

VU la délibération n° 2313 du Conseil communautaire en date du 08 juillet 2020 relative à la désignation de représentants de la CCVH pour siéger au conseil syndical du Syndicat Centre Hérault ;

CONSIDERANT que conformément à la délibération susmentionnée, Mme Marie-Hélène SANCHEZ est suppléante de Monsieur Jean-François SOTO et Monsieur José MARTINEZ est titulaire (suppléant : Grégory BRO) au sein du Syndicat Centre Hérault,

CONSIDERANT qu'il appartient à l'assemblée, de procéder à tout moment, au remplacement des délégués au sein des organismes extérieurs par une nouvelle désignation opérée dans les mêmes formes,

**Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault,
APRES EN AVOIR DELIBERE,**

Le quorum étant atteint

DÉCIDE

à l'unanimité des suffrages exprimés,

- d'interchanger Madame Marie-Hélène SANCHEZ et Monsieur José MARTINEZ au sein du Syndicat Centre Hérault et d'approuver en conséquence la désignation de Mme SANCHEZ en qualité de titulaire (suppléant : Grégory BRO) et de M. MARTINEZ en qualité de suppléant de Monsieur Jean-François SOTO.

Il s'ensuit la liste ci-après présentée :

Monsieur Jean-François SOTO en qualité de titulaire et Monsieur José MARTINEZ en qualité de suppléant,

2. Madame Véronique NEIL en qualité de titulaire et Monsieur Daniel REQUIRAND en qualité de suppléant,

3. Madame Marie-Hélène SANCHEZ en qualité de titulaire et Monsieur Grégory BRO en qualité de suppléant,

4. Monsieur Gilles HENRY en qualité de titulaire et Monsieur David CABLAT en qualité de suppléant.

Transmission au Représentant de l'État
N° 2638 le 13 juillet 2021
Publication le 13 juillet 2021
Notification le
DÉLIBÉRATION CERTIFIÉE EXÉCUTOIRE
Gignac, le 13 juillet 2021
Identifiant de l'acte : 034-243400694-20210712-4014-DE-1-1

Le Président de la communauté de communes



Jean-François SOTO